

RÉ-INSCRIPTION 2026-2027

Priorité pour une ré-inscription, dans notre objectif de continuité pédagogique, jusqu'au vendredi 28 août inclus

Les documents à fournir :

- ☐ Votre quotient familial CAF pour les Crollois (de 2026) si inférieur à 1372
- ☐ Justificatif de domicile si vous habitez Crolles (datant de moins de 3 mois)
- ☐ 1 Fiche sanitaire de liaison remplie et signée, pour les mineurs
- ☐ Un mode de règlement (Voir le tableau ci-dessous).

Attention : tout dossier incomplet ou illisible ne pourra pas être traité.

Vous étiez ADHÉRENT à la MJC en 2025-2026

. Ceci est une **reconduction** de l'atelier.

NOM ET PRÉNOM (du responsable légal si l'inscription concerne un enfant mineur) :

NOM et PRÉNOM de la **personne à réinscrire**

Né(e) le

ADRESSE

Tél. Portable (s) : / ...MAIL :



- ▶ La cotisation annuelle est payable en totalité à l'inscription, avec possibilité d'échelonner le paiement.
- ▶ (1) Ajouter 8€ d'adhésion individuelle & annuelle (si non déjà réglée pour la saison 2025-2026 avec centre de loisirs)
- ▶ (2) Dessin-Peinture Enfant : ajouter 26, 50 € de forfait matériel
- ▶ (2) Poterie Enfant : ajouter 26,50 € de forfait matériel
- ▶ (2) Poterie Adulte : ajouter : 52 € de forfait matériel (terre, émaux, engobes, cuisson four, etc.)

Pour les Crollois dont le quotient familial est inférieur à 1372, il est nécessaire de faire une simulation du prix à payer.

Quotient familial (pour crollois, si inf. 1372)	
.....	
Atelier-s + jour + heure	Tarif
.....	 €
.....	 €
(2) Forfait matériel (26,50 € ou 52 €)	 €
(1) Adhésion annuelle individuelle (si non déjà réglée avec le centre de loisirs 2024-2025)	8 €
Total à payer	 €

Mode de Règlement	Montant
Chèque-s (vous pouvez noter au verso de vos chèques, les date-s d'encaissements : le 5 ou le 20 + le mois, de septembre à juin)	
Carte Tattoo n°	
Chèques vacances (nombre chq	
Espèces : Venir à la MJC	
Virement (préciser les dates si échelonné) - Réf. à préciser : votre nom-s + activité-s réglée-s - Nos coordonnées bancaires : CCM de CROLLES IBAN FR76 1027 8089 3800 0400 2914 084 BIC CMCIFR2A	

Cette démarche terminée, vous êtes considéré comme inscrit et pourrez reprendre l'activité dès la semaine du 21 septembre et votre inscription dépend du règlement intérieur (pas d'annulation).

- ♦ J'autorise - je n'autorise pas (rayer la mention inutile) la MJC de Crolles à utiliser mon image ou celle de mon enfant sur les supports de communication (magasine de Crolles, site MJC, réseaux sociaux, programmes, etc.)
- ♦ J'autorise les responsables des activités de la MJC à faire pratiquer les interventions selon les prescriptions du médecin consulté et à rembourser les frais médicaux le cas échéant.

Fait à Crolles, le

Signature